

L'ECO-GESTION DANS LES FILIERES « NON TERTIAIRES »

Dans l'académie, de nombreux enseignants d'économie-gestion assurent quelques heures, voire la totalité de leur service en BTS dits « industriels ». Ces filières, très diverses, peuvent permettre à l'enseignant d'économie-gestion de développer et mettre en œuvre un enseignement bien différent de celui dispensé dans les sections tertiaires car très ancré dans un métier ou un domaine d'activités.

I. LA DIVERSITE DES BTS NON TERTIAIRES

A. LES BTS DE L'ACADEMIE

L'académie de Lyon propose plus de 45 BTS industriels différents. Le qualificatif de BTS industriel n'est d'ailleurs pas adapté à l'ensemble de ces BTS puisque parmi ces BTS non tertiaires, certains concernent le domaine des arts appliqués, d'autres celui de la santé, du soin à la personne, de la chimie ou des biotechnologies.

Vous pouvez découvrir l'étendue de cette offre académique sur le site [ecogest](http://ecogest.lyon).

B. LE PROFESSEUR D'ECO-GESTION DANS CES FILIERES NON TERTIAIRES

L'enseignement de l'éco-gestion dans ces filières est souvent un complément de service, à côté d'un gros volume de cours en STMG ou BTS tertiaire. Seuls quelques collègues réalisent la totalité de leur service sur ces filières.

Il est évidemment plus facile de s'investir lorsque ces enseignements représentent un volume important pour la classe. Enseigner une heure d'économie-gestion par semaine en BTS bâtiment, auprès d'étudiants plus intéressés par le béton et la structure du bâtiment que par les comptes de l'entreprise est parfois bien difficile !

Le professeur d'éco-gestion doit donc largement partir de cas concrets, issus du secteur d'activité concerné, pour mettre en perspective ses enseignements et motiver les étudiants.

Il est aussi nécessaire de coopérer étroitement avec les collègues de spécialité du BTS. Des cours en coanimation, ou des projets en commun sont une bonne manière de faire comprendre aux étudiants (et aux collègues) les enjeux de notre discipline dans ces BTS.

II. L'ENSEIGNEMENT EN BTS NON TERTIAIRES

A. PHILOSOPHIE ET POSTURE

L'enseignement d'économie-gestion-droit n'a de sens que s'il est adossé au secteur d'activités professionnelles visé par le BTS. L'objectif n'est pas de former des comptables, des économistes ou des

juristes. Il s'agit d'amener ces étudiants à mieux appréhender le contexte économique dans lequel ils vont évoluer. Ils pourront ainsi développer des compétences en gestion et droit indispensables à leur future pratique professionnelle en tout de nature à éclairer leur jugement ou leur compréhension du fonctionnement de l'organisation dans laquelle ils exerceront.

Notre discipline doit les aider à se situer en tant que futur salarié et aussi, en tant que citoyen.

Cela implique que le professeur d'éco-gestion s'imprègne du secteur d'activité et en maîtrise rapidement le fonctionnement. Il faut donc lire la presse spécialisée, rencontrer de nombreux professionnels, assister à certains cours des collègues de spécialité afin d'y puiser des exemples à développer auprès des étudiants, visiter des entreprises... Cette nécessaire acculturation est indispensable, très enrichissante mais aussi fortement chronophage.

B. LES REFERENTIELS

Le référentiel fixe le cadre réglementaire de la formation mais il peut être interprété, traduit en termes d'objectifs et de compétences professionnelles. En tout cas il nécessite de la part de l'enseignant une véritable appropriation des contenus pour les adapter au contexte professionnel particulier et évolutif de certains secteurs d'activité.

Ainsi, il est nécessaire d'alléger ou de développer certaines parties du référentiel pour mieux répondre aux objectifs de l'épreuve du BTS. Des compétences de communication peuvent par exemple être développées pour mieux préparer les étudiants à leur oral de rapport de stage.

Il peut aussi être pertinent d'insister sur les compétences clés pour lesquelles, l'étudiant devra attester d'un niveau de maîtrise suffisant notamment en vue de son insertion professionnelle

C. LA DEMARCHE PEDAGOGIQUE INDUITE

Pour favoriser l'adhésion des étudiants, et asseoir la légitimité de l'enseignement de l'économie gestion dans ces sections non tertiaires, il convient de mettre en œuvre une démarche active, invitant les étudiants à aborder leurs problématiques professionnelles sous l'angle du droit, de l'économie, du marketing.

L'illustration des cours par des exemples issus du secteur d'activité, appartenant donc à l'environnement métier des étudiants donnera du sens à cet enseignement.

L'utilisation du numérique afin de différencier les parcours, la mise en place de projets avec les enseignants de spécialité, l'intervention de professionnels ou chefs d'entreprises, les visites d'entreprises... Il est possible de varier les outils, supports, activités afin de motiver les étudiants et les ouvrir aux enjeux économiques et juridiques de leur futur métier.

Ancrage métier et secteur d'activité, synergie et transversalité avec les enseignements plus « techniques », relations régulières avec les professionnels du secteur sont donc les facteurs clés de succès de l'enseignement de l'éco-gestion en BTS non tertiaires.